



INTERNATIONAL COUNCIL SUPPORTING FAIR TRIAL & HUMAN RIGHTS

Registration No. 2795/2012

OFFICIAL LETTER HEAD OF THE ORGANIZATION

Emirats Arabes Unis: Violations persistantes sous l'impunité



Émirats arabes unis continuent de détenir et de torturer systématiquement des citoyens yéménites dans le sud du Yémen, où la soi-disant "ceinture de sécurité" mène une campagne d'arrestations de dizaines d'activistes des provinces du sud d'Aden qui ont rejeté pacifiquement les politiques et les pratiques appliquées par les forces des EAU et de l'intervention militaire des EAU contre le peuple des provinces du sud.

Les Émirats arabes unis sont l'un des principaux pays participant à la coalition d'agression dirigée par Arabie Saoudite au Yémen et un partenaire essentiel dans les violations graves du droit international.

Depuis le début de l'agression contre le Yémen, quotidiennement il y a des violations flagrantes de toutes les chartes et normes internationales, la mise en place des prisons secrètes par les forces émiriennes sans faire appel à aucune autorité judiciaire affiliée à l'État du Yémen pour leur



INTERNATIONAL COUNCIL SUPPORTING FAIR TRIAL & HUMAN RIGHTS

Registration No. 2795/2012

OFFICIAL LETTER HEAD OF THE ORGANIZATION

permettre de détenir sans contrôle des activistes du sud qui rejettent leur présence est en soi une violation de la légitimité internationale.

Les détenus de ces prisons secrètes sont soumis à la torture et à des violences physiques et sexuelles de la part d'officiers émiriens (flagellation, Viol ,meurtre ,etc...).

C'est le cas de Ibrahim al-Jadani, qui a récemment été soumis à la torture la plus sévère par des officiers émiriens et d'autres qui suivent "ceinture de sécurité" soutenue par les Émirats arabes unis pour avoir écrit des slogans rejetant la présence des Émirats arabes unis dans les rues d'Aden.



“Chute l'occupation des EAU”

Les prisons secrètes au Yémen qui pratiquent des enlèvements, des actes de torture et des disparitions forcées, ainsi que le transfert de certains détenus en Somalie et en Érythrée, constituent une violation de la quatrième Convention de Genève de 1949 et du premier Protocole additionnel pour la protection des détenus civils.

Le Conseil International pour le soutien à des procès équitables et aux Droits de l'Homme demande:

Le groupe d'experts indépendants du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies enquête sur le réseau de prisons secrètes des Émirats arabes unis au Yémen et punit les responsables d'actes de torture et de



INTERNATIONAL COUNCIL SUPPORTING FAIR TRIAL & HUMAN RIGHTS

Registration No. 2795/2012

OFFICIAL LETTER HEAD OF THE ORGANIZATION

disparitions forcées dans ces prisons, conformément aux articles 5 à 6 de la Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

“La pratique généralisée ou systématique de la disparition forcée constitue un crime contre l'humanité, tel qu'il est défini dans le droit international applicable, et entraîne les conséquences prévues par ce droit.”

Enquête sur l'existence d'un certain nombre de cimetières secrets utilisés par les EAU pour cacher et enterrer les corps des prisonniers tués de force dans ses prisons secrètes des provinces d'Aden et Hadramout.

Cinq tombes secrètes récemment découvertes dans lesquelles des centaines de détenus ont été enterrés après avoir été soumis à divers types de torture et de mauvais traitements:

- Un cimetière près de l'ancienne prison de Bir Ahmad entre l'aéroport et le Croissant-Rouge des Emirats Arabes Unis - Aden
- Un cimetière derrière l'ancienne prison de Beer Ahmed - Aden
- Un cimetière à l'intérieur de la prison de Waddah à côté du réservoir - Aden
- Cimetière Al - Shahr à côté du camp Al - Nokhba Hadramiya - Hadramaout
- Cimetière dans la prison d'Al Rayyan (aéroport) – Hadramout

Prendre des mesures immédiates pour réprimer les pratiques criminelles des brigades soutenues par Abu Abbas dans la ville de Taiz, dans l'ouest du Yémen, notamment après l'inhumation des corps de soldats yéménites



INTERNATIONAL COUNCIL SUPPORTING FAIR TRIAL & HUMAN RIGHTS

Registration No. 2795/2012

OFFICIAL LETTER HEAD OF THE ORGANIZATION

dans un cimetière secret à Taiz. Et punir les EAU pour leur soutien continu aux groupes figurant sur la liste du terrorisme des États-Unis malgré l'approbation d'Abou Dhabi.

Les EAU doivent se conformer à la Convention internationale contre la torture, à laquelle ils sont parties en 2012.

Criminaliser les officiers émiriens pour avoir commis des crimes de guerre. Conformément au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, dont le siège est à La Haye, dans ses articles 7 et 8, qui décrivent les violations contre les civils et les violations des règles du droit international et humanitaire comme des crimes de guerre.

par conséquent, les criminels de guerre doivent être punis pour avoir respecté la justice internationale, quel que soit leur rang.

Genève 29/11/2018